

## Procès-verbal du Comité Syndical du 9 février 2023

Le 9 février 2023, le Comité Syndical Centre Ardèche, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à Lyas, à 18h00, sous la présidence de Monsieur François VEYREINC, en session ordinaire.

### Etaient présents :

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

**Titulaires :** Mesdames Christine GIGON, Martine FINIELS arrivée à 18h40, Laetitia SERRE et Messieurs Michel CONSTANT, Arnaud DE CAMBIAIRE, Adrien FEOUGIER, Hervé ROUVIER, Alain SALLIER, François VEYREINC.

**Suppléants :** M. Olivier NAUDOT

**Pouvoir :** Mme Anne-Marie ROUDIL à Mme Laetitia SERRE.

**Votes :** 11

Communauté de Communes Val'Eyrieux

**Titulaires :** Messieurs Dominique BRESSO, Christophe GAUTHIER, Yves LE BON,

**Suppléants :** Messieurs Pierre TISSIER, Gaëlord VIALLE

**Pouvoirs :** M. Michel VILLEMAGNE à M. Christophe GAUTHIER, M. Denis SERRE à M. Dominique BRESSO

**Votes :** 7

Communauté de Communes du Pays de Lamastre

**Titulaires :** Messieurs Jacky CHOSSON, Dominique COUTURIER.

**Pouvoir :** Mme Marielle PLANTIER à M. Jacky CHOSSON, M. Jean-Paul VALLON à Dominique COUTURIER.

**Votes :** 4

Le quorum est atteint.

*Ont assisté au Comité syndical sans voix délibérative :*

*M. LACROIX Jean-François correspondant local du Dauphiné Libéré*

*Les agents du SyMCA : Bénédicte POPIN, Olivier PRIMA et Cindy VERMEIREN.*

Nombre de délégués en exercice : 31	Nombre de votants présents : 17	Nombre de pouvoirs exercés : 5
-------------------------------------	---------------------------------	--------------------------------

Le quorum étant atteint, M. François VEYREINC, Président du SyMCA, ouvre la séance à 18h10.

*Bénédicte POPIN, est désignée secrétaire de séance.*

En introduction, **François VEYREINC, président du SyMCA**, présente cette réunion comme celle de la transition après l'approbation du SCoT en décembre 2022. Il s'agit d'une étape importante et nouvelle pour le Syndicat Mixte pour faire vivre le projet de territoire inscrit dans le SCoT et proposer aux communes un accompagnement adapté dans ce cadre.

Il présente l'ordre du jour et précise que ce comité se déroulera en deux parties, l'une administrative sur le débat d'orientations budgétaires et des questions RH, et l'autre sur le programme d'actions et la mise en œuvre du SCoT.

## 1-Délibérations

---

### Délibération 1 : Approbation du procès-verbal du CS du 20 décembre 2022

**François VEYREINC, Président du SyMCA**, rappelle que le comité syndical précédent a vu l'aboutissement du projet de SCoT par son approbation. Il précise que l'année 2023 sera celle de la mise en œuvre. Il propose d'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 20 décembre 2022.

- ❖ **Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité le procès-verbal du Comité Syndical du 20 décembre 2022 ;**

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 21
------------	----------------	-----------

*Arrivée de Mme Martine FINIELS.*

### Délibération 2 : Débat d'orientations budgétaires 2023

**François VEYREINC, Président du SyMCA**, présente les orientations budgétaires 2023. Il précise que l'évènement de l'année 2022 a été l'enquête publique. Celle-ci budgétisée sincèrement (comparatif du coût de cette enquête par rapport à d'autres SCoT) à hauteur de 30 000 € s'avère plus coûteuse puisque la commission a sollicité des indemnités à hauteur de 58 000€ hors charge qui représente 80 000€ chargé. Il précise qu'avec les frais annexes (impression, envoi aux communes des arrêtés, etc.) le montant global est de 93 400 €.

Il précise qu'un recours administratif préalable a été envoyé au TA sollicitant de revoir le montant des indemnités des commissaires enquêteurs pour être ramené à une plus juste mesure et pour tenir compte de la réalité de ce type d'enquête au regard des enquêtes équivalentes mais également au regard de la taille de la collectivité et de son coût ramené aux habitants. De plus il a été demandé que le paiement des indemnités soit reporté au mois d'avril 2023 pour que le syndicat puisse intégrer ce montant dans son budget 2023 (montant des indemnités et charges afférentes). Ce recours a été débouté par retour du TA le 27 janvier dernier, et le président précise qu'il ne souhaite pas engager de recours au contentieux eu égard au peu de chance de le voir aboutir.

- ✓ **Adrien FEOUGIER, 5<sup>ème</sup> VP SyMCA**, souligne qu'il faut se préparer à un coût plus élevé des enquêtes publiques à l'avenir lorsqu'on prend connaissance de la réponse du TA.
- ✓ **Jacky CHOSSON, 1<sup>er</sup> VP SyMCA**, exprime que le coût de l'enquête lui laisse un goût amer.
- ✓ **François VEYREINC, président du SyMCA**, précise que ce n'est pas la qualité du travail des commissaires qui est remis en cause mais bien le montant des indemnités sollicitées.

Le report des coûts d'indemnités des commissaires enquêteurs (80 000€) reportés en 2023 a une incidence sur le budget de fonctionnement estimé à 431 647 €.

Les frais de structure sont stabilisés avec la possibilité du déménagement du SyMCA, les locaux n'étant plus fonctionnels pour l'équipe. Pour les charges du personnel, l'équipe sera stabilisée à quatre agents. Suite au départ de Bénédicte POPIN prochainement, il sera proposé à Valentin RABIER le poste de direction suivi du recrutement d'un(e) chargé(e) de mission. Pour les actions du SCoT, le budget est en hausse du fait du coût des commissaires enquêteurs. Il s'agit également de maintenir l'accompagnement juridique de notre cabinet d'avocat en cas de recours ou contentieux. Les autres actions sont principalement liées à la communication et la publication autour du SCoT (lettres info, observatoire, livret SCoT...) qui sont élaborées en régie pour limiter les coûts. Le budget prévoit également la contribution au programme LEADER estimée à 16 000€ pour l'année 2022.

Les recettes de fonctionnement se limitant à la participation des EPCI et à l'excédent qui est en baisse.

Le budget d'investissement est de 23 614 €. En dépenses, il est prévu l'élaboration d'un guide pour le volet commerce du SCoT avec le bureau d'étude AID et les recettes sont financées par le FCTVA et l'amortissement des études.

Les coûts inflexibles des commissaires enquêteurs ont pour conséquence une augmentation de la participation des EPCI de 0.40€ de plus soit une participation à 5€00/habitants. Le coût global de l'enquête publique représente 1.48€/habitants, le Syndicat prend donc à sa charge sur son excédent la plus grande partie du coût de l'enquête publique.

- ❖ **Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent le débat d'orientation budgétaire 2023.**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

### **Délibération 3 : Création poste chargé(e) de mission SCoT grade Attaché**

**François VEYREINC, Président du SymCA, rappelle que** l'équipe du syndicat est d'actuellement composée d'une Directrice, de deux chargés de mission et d'une secrétaire-comptable. Le départ Mme Bénédicte POPIN étant acté, son remplacement est proposé à M. Valentin RABIER. Etant donné l'activité prévue par le programme d'actions et dans le souhait de conserver une équipe à quatre, il est proposé de recruter un(e) nouveau chargé(e) de mission SCoT.

- ✓ **Pierre TISSIER, suppléant CCVE, demande si la personne recrutée reprendrait les mêmes missions que Valentin RABIER.**
- ✓ **François VEYREINC, Président du SymCA confirme que cela sera poste pour poste et que la personne sera en charge de l'urbanisme.**
- ❖ **Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent la création d'un poste de chargé(e) de mission SCoT grade Attaché ;**

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 22

## **2 – SCoT : la mise en œuvre**

### **2-1- Un SCoT et après ? Le programme d'actions**

**François VEYREINC, Président du SymCA, rappelle que** le SCoT approuvé doit maintenant être mis en œuvre, ce qui devient la mission principale du syndicat pour l'avenir. Il rappelle que les élus ont travaillé un « programme d'actions » annexé au dossier de SCoT qui fixe les priorités pour les 3 ans à venir.

**Bénédicte POPIN, directrice** expose que la mise en œuvre correspond au passage de la stratégie territoriale validée par les élus dans leur document de SCoT à sa concrétisation sur le terrain. Elle présente le programme d'actions et rappelle que celui-ci a été construit comme un document vivant et évolutif : une feuille de route triennale (2023-2026) fixant les priorités du SymCA, et une possibilité de l'alimenter par la suite selon les nouveaux besoins identifiés. Il est prévu une évaluation annuelle du programme d'actions en Comité syndical pour rendre compte des actions engagées, celles en cours et identifier les nouveaux besoins.

L'objectif du programme d'actions est de maintenir un niveau de mobilisation de chaque acteur concerné (élus, partenaires, citoyens...). Cette mobilisation pourra prendre la forme d'ateliers territoriaux, de réunions

de concertation ou d'informations. Il s'agit de considérer que chacune des actions devra être accompagnée d'une restitution, voire d'une co-construction locale, pour que chacun se saisissent du projet de territoire.

Les actions prioritaires pour 2023 couvrent trois champs principaux : la communication (*publication du SCoT, Lettre Info, Conférence des communes*), le suivi des documents d'urbanisme (*compatibilité*) et la structuration de l'observatoire.

La mise en œuvre s'articule autour de trois enjeux proposés par les élus :

- « *Rester un lieu de débat* » : garder un rythme et une dynamique pendant la mise en œuvre, communication active (*Lettre Info SCoT, Regard, etc.*), stratégies d'animation (*Ateliers, Conférence des communes, etc.*)
- « *Expliquer le SCoT, être Centre de ressources* » : privilégier la dimension pédagogique et la volonté de partage, conserver une mémoire du SCoT et des intentions initiales, mise en place des observatoires, diffuser la connaissance...
- « *Accompagner les communes et EPCI* » : développer des relations d'aide et de confiance (compatibilité des documents d'urbanisme, etc.), mise à disposition des données...

### Débat

- ✓ **Martine FINIELS, élue du Bureau syndical**, demande que soit précisé le périmètre des SCoT voisins.
- ✓ **Bénédicte POPIN, directrice** indique que l'inter-SCoT est composé des SCoT : Rives du Rhône, Grand Rovaltain, Vallée de la Drôme, Rhône Provence Baronnies, Ardèche Méridionale et le SCoT Centre Ardèche.
- ✓ **François VEYREINC, Président du SymCA**, souligne que l'inter-SCoT fonctionne très bien au niveau technique et qu'il a été mis en place politiquement à notre initiative lors de la dernière conférence des communes. De plus, l'obligation de discussions dans le cadre de la conférence des SCoT, et de la révision du SRADDET qui s'impose à nous, à consolider nos liens.
- ✓ **Martine FINIELS, élue du Bureau syndical**, rappelle néanmoins que les « anciens SCoT » disent qu'ils ont déjà fait l'effort sur la consommation du foncier et que chacun défend son territoire.
- ✓ **Bénédicte POPIN, directrice**, précise que le SCoT Centre Ardèche est reconnu par les services de l'Etat comme étant dans la trajectoire ZAN. Il est donc très important de participer et d'être présent dans les discussions en cours avec la Région pour la révision du SRADDET qui devrait s'achever en fin d'année. Le SCoT aura un avis réglementaire à produire.
- ✓ **François VEYREINC, Président du SymCA**, souligne qu'effectivement le sujet du ZAN n'était pas forcément le sujet qui nous « rapproche » avec les SCoT voisins, mais nous avons néanmoins tous pris conscience du besoin de se regrouper pour peser au niveau régional.

Concernant l'accompagnement des communes sur les révisions et/ou élaborations des documents urbanisme locaux, **François VEYREINC, Président du SymCA**, rappelle ce que le SCoT peut faire avec l'équipe actuelle au-delà du réglementaire (avis et participation aux réunions PPA). Le Syndicat mettra à disposition ses données pour alimenter les diagnostics. Par ailleurs, le syndicat peut également aider à la rédaction d'un cahier des charges, procéder à l'analyse des offres et aux choix du bureau d'études. Il sera également proposé la production d'un « porté a connaissance » intégrant les orientations du SCoT.

**Bénédicte POPIN, directrice** précise que la rédaction d'un cahier des charges « type » qui intégrera les orientations du SCoT et en cours de réflexion. Ce travail technique est partagé avec la Chambre d'agriculture, la DDT et le PNR.

Concernant l'inventaire des zones d'activités économiques objet de l'action 9 (suivre le développement des zones d'activités du SCoT en lien avec les EPCI) :

- ✓ **Martine FINIELS, élue du Bureau syndical**, constate que c'est bien que l'inventaire des ZAE avance du côté technique, mais souligne que c'est des choix politique et qu'il ne faut pas que les élus se fassent dépasser.

- ✓ **François VEYREINC, Président du SymCA**, répond que ce sont les EPCI qui décident et que c'est à eux de relayer les décisions prises.
- ✓ **Bénédicte POPIN, directrice** précise que dans le cas de cet inventaire, comme pour l'observatoire de l'Habitat et du foncier obligatoire dans le cadre du PLH, le SCoT et les EPCI signeront une convention de partenariat visant à préciser le rôle de chacun. Le SCOT se positionne uniquement en prestataire pour le traitement et l'analyse des données.

**Bénédicte POPIN, directrice du SymCA** précise que d'autres actions sont inscrites dans le programme d'actions selon le souhait des élus du bureau sur divers thématique (densité, renaturation, etc.) mais que l'année 2023 sera consacrée plus particulièrement aux actions prioritaires de structuration de l'observatoire et d'accompagnement des collectivités dans le cadre des documents d'urbanisme.

**François VEYREINC, Président du SymCA**, conclut que le programme d'actions est riche, il permet de visualiser ce que le syndicat peut faire et surtout ce que les élus souhaitent faire.

## 2 – 2 L'organisation de la gouvernance

**François VEYREINC, Président du SymCA**, expose que le syndicat mixte va réorganiser ses instances pour passer d'un fonctionnement lié à l'élaboration à un fonctionnement lié à la mise en œuvre du SCoT. En ce sens, plusieurs propositions sont faites.

Il est proposé de tenir les bureaux syndicaux une fois tous les deux mois, contre tous les mois précédemment. Le Bureau sera l'instance de validation des propositions faites dans les commissions et constituera le comité de rédaction des différents supports de communication (Lettre Info SCoT, Regard de l'observatoire, etc.).

Plusieurs commissions sont proposées, en considérant que le président François VEYREINC participe de droit.

**Une commission urbanisme** est proposée, constituée uniquement des élus du bureau qui a délégation du comité pour donner les avis relatifs au SCoT. Cette commission sera convoquée selon les dossiers à étudier et selon les échéances (2 mois pour les PLU mais parfois qu'un seul pour les CDAC). Il est rappelé que le SCoT donne un avis :

En matière d'urbanisme :

- ✓ Les documents d'urbanisme (CC, PLU, PLUi)
- ✓ Les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)
- ✓ Les permis de construire de + de 5000m<sup>2</sup>
- ✓ Les Règlements Locaux de Publicité

En matière d'urbanisme commercial :

- ✓ Les projets soumis à la CDAC (>1000m<sup>2</sup> de SV) et les CDACi (cinéma)
- ✓ Les projets d'équipements commerciaux de 300>1000m<sup>2</sup>

En matière d'environnement :

- ✓ Les Plans de Préventions des Risques
- ✓ Les projets de parc photovoltaïque /éolien

Les membres de cette commission sont :

- Pour la CAPCA : titulaires Adrien FEOUGIER, Yann VIVAT, suppléant Alain SALLIER
- Pour la CCVE : titulaires Dominique BRESSO, Florent DUMAS, suppléant Yves LE BON
- Pour la CCPL : titulaires Marielle PLANTIER, Dominique COUTURIER, suppléant Jacky CHOSSON

Une délibération sera prise lors du prochain Comité syndical.

Il est également proposé deux autres commissions ouvertes aux élus du Comité syndical qui souhaiteraient y participer :

**Une commission prospective** : réunie 2 à 3 fois dans l'année pour débattre de sujet d'actualité et dans une visée prospective. Cette commission prendra la forme d'un lieu de débat et de confrontation des idées qui viendra alimenter l'observatoire et définir les études à programmer. Elle sera animée par un ou plusieurs élus qui souhaitent proposer un thème et alimentée par l'équipe technique. Les élus du bureau qui seront présents dans cette commission sont : Yann VIVAT, Adrien FEOUGIER, Dominique BRESSO, Florent DUMAS, Jacky CHOSSON. Les autres élus seront invités à s'inscrire selon les thématiques proposées.

✓ **Laetitia SERRE, titulaire CAPCA**, remercie d'ouvrir les lieux d'échanges au membre du CS.

**Une commission administrative** : chargée plus particulièrement du suivi administratif et ressource humaine de la structure. Cette commission aura pour rôle la préparation du budget, le suivi des appels d'offre et marché public le cas échéant. Les élus du bureau qui seront présents dans cette commission sont Alain SALLIER, Yves LE BON et Jacky CHOSSON. Les autres élus du comité syndical qui seraient intéressés par cette commission seront invités à s'inscrire par mail.

## 2 – 3 Observer le territoire : l'habitat

**François VEYREINC, Président du SyMCA**, expose que le volet observatoire du SCoT est un élément indispensable pour non seulement évaluer les effets du SCoT mais également pour disposer de données fiables et argumentées pour toutes les collectivités du SCoT qui sont indéniablement une aide à la décision.

**Olivier PRIMA, chargé de mission SCoT-Observatoire**, explique qu'une première diffusion est proposée ce début d'année sous la forme d'un « 4 pages ». Il s'agit d'un document de communication sur une thématique appelé « Regard ». Le premier thème proposé est l'habitat. La fréquence de diffusion prévue est de 3 ou 4 par an. Dans ce « 4 pages », il est proposé d'insérer une page par EPCI pour que chaque intercommunalité dispose des données.

Il présente ensuite quelques données récentes sur l'habitat notamment l'évolution des ventes, de la construction neuve et les derniers DPE du territoire. Cette dernière base interroge la capacité du territoire à réhabiliter les logements dans le cadre des restrictions prévues par la loi C&R concernant les logements classés E, F et G.

Il présente également un travail en cours dans le cadre de l'observatoire qui offrira la possibilité de diffuser les données facilement via le site internet du Syndicat. La diffusion serait sous la forme d'une carte interactive. Chaque commune pourra disposer des données générales de l'INSEE et autres bases nationales, pour identifier par la suite les besoins plus spécifiques.

### Débat

- ✓ **Martine FINIELS, élus du Bureau syndical**, demande de quand date les données INSEE.
- ✓ **Olivier PRIMA, chargé de mission**, explique que cela dépend des sujets. Les chiffres de la population ne sont pas communiqués en même temps que ceux des transports par exemple. Et il précise que chaque document sera sourcé.
- ✓ **François VEYREINC, Président du SyMCA**, rajoute que cela permet de voir des tendances. L'exemple des données des DPE sont très intéressantes et actualisées à décembre 2022.
- ✓ **Arnaud DE CAMBIAIRE, titulaire CAPCA**, fait remarquer que les données des DPE sont très intéressantes et incite à orienter l'action publique sur la réhabilitation énergétique des logements.
- ✓ **Gaëlord VIALLE, suppléant CCVE**, demande si les DPE concernent uniquement les logements vendus ?

- ✓ **Olivier PRIMA, chargé de mission**, précise que la donnée DPE concerne les logements vendus ainsi que les logements mis en location.
- ✓ **Yves LE BON, 2<sup>ème</sup> VP SymCA**, demande si ces données seront disponibles par EPCI ?
- ✓ **Olivier PRIMA, chargé de mission**, confirme qu'elles seront disponibles dans le « 4 pages » diffusé en avril 2023.
- ✓ **Dominique BRESSO, élu du Bureau syndical**, s'interroge sur la pérennité de ces outils si l'agent part. C'est bien d'avoir la compétence, mais il ne faut pas la perdre.
- ✓ **Bénédicte POPIN, directrice**, précise que l'enjeu est d'avoir des bases de données structurées et de disposer en interne d'une personne compétente en traitement des données et en outils cartographique. Il s'agit de bien pérenniser le poste et cibler le recrutement sur ces compétences le cas échéant si les élus souhaitent poursuivre avec cet outil.
- ✓ **François VEYREINC, Président du SymCA**, rappelle qu'Olivier Prima a rejoint le syndicat cet été et que son départ n'est pas à l'ordre du jour.
- ✓ **Jean-François LACROIX, journaliste**, demande si la carte interactive sera diffusée au grand public ?
- ✓ **François VEYREINC, Président du SymCA**, précise que la diffusion sera en premier lieu aux élus et partenaires. Le sujet sera débattu en Bureau, et qu'il faudra également se renseigner au niveau juridique.
- ✓ **Dominique BRESSO, élu du Bureau syndical**, fait remarquer qu'il ne faudrait pas non plus que le travail du SCOT soit « repris » par un bureau d'étude et refacturé aux communes.

Les élus dans l'ensemble trouvent ce travail très pertinent et intéressant, et remercient pour la présentation.

**François VEYREINC, Président du SymCA**, remercie les élus d'être venu et les invite au prochain Comité syndical qui aura lieu le 23 février 2023 à Saint Sauveur de Montagut concernant, entre autres, le vote du Budget.

*L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20h00.*